

[Avocats/Institutions représentatives] Questions à...

Elections du barreau de Paris : Questions à **Christiane Féral-Schuhl, Bâtonnier désigné de l'Ordre des avocats**

N°Lexbase :
N4947BRN



Après une campagne active, les avocats de Paris ont choisi de confier leur avenir professionnel entre les mains du tandem Christiane Féral-Schuhl/Yvon Martinet, élus respectivement futurs Bâtonnier et Vice-Bâtonnier de l'Ordre des avocats au barreau de Paris, le 2 décembre 2010. Pour revenir sur cette campagne, l'organisation de l'année 2011 et les perspectives de 2012, Lexbase Hebdo - édition professions a rencontré Christiane Féral-Schuhl, Bâtonnier désigné du Barreau de Paris.

Lexbase : Maintenant que les élections sont passées, quels regards portez-vous sur ces mois de campagne ? Quels en ont été les temps forts ? Avez-vous eu des moments de doute ?

Christiane Féral-Schuhl : Une campagne est avant tout un moment de rencontres et d'échanges. J'ai eu le plaisir et la chance de croiser beaucoup de confrères et de mesurer la diversité de notre profession. J'ai beaucoup écouté mes confrères, leurs attentes, leurs difficultés pour élaborer un programme qui tienne compte de leurs réalités. Ils sont parfois désabusés mais plus souvent enthousiastes, qu'ils exercent dans des structures individuelles, des groupes ou des grands cabinets internationaux.

Il y a eu beaucoup de temps "forts". J'ai fait de très belles rencontres. J'ai surtout été touchée par la mobilisation et l'enthousiasme d'une équipe formidable et de soutiens spontanés qui m'ont fait prendre conscience que les enjeux et espoirs que je portais me dépassaient et justifiaient mon engagement.

Bien sûr il y eut des moments de doute, car à aucun moment je n'ai considéré cette élection comme acquise ; mais rien qui soit de nature à remettre en cause ma détermination. Plus l'échéance approchait et plus je prenais la mesure de la responsabilité qui allait peut-être devenir la mienne et de mon désir profond d'agir pour notre profession.

Lexbase : Pour la première fois, un débat public et télévisé a eu lieu entre les deux tours de l'élection. Comment avez-vous vécu ce moment ?

Christiane Féral-Schuhl : La télévision est un média exigeant, dans un débat retransmis en direct, vous n'avez pas de "filet", ni de droit à l'erreur. C'était donc évidemment un moment stressant. Néanmoins, cette "prise de risque" fait que vous ne pouvez être que naturelle, spontanée. Vous êtes vous-même. Ce débat portait sur l'avenir de notre profession. C'était donc pour moi l'occasion de m'exprimer sur les points forts du programme, sur les solutions à mettre en oeuvre pour améliorer le quotidien des avocats et pour faire de l'avocat un acteur incontournable de la société du numérique, détenteur du secret professionnel. J'ai reçu beaucoup de témoignages de sympathie après ce débat qui a manifestement intéressé et qui s'inscrit désormais comme un passage obligé dans une campagne au Bâtonnat.

Lexbase : Historiquement vous êtes la deuxième femme à être élue Bâtonnier du

barreau de Paris. Quel regard portez-vous sur ce point ? Votre élection est elle aussi la marque d'une féminisation de la profession et des instances représentatives ?

Christiane Féral-Schuhl : Même si la féminisation de la profession est une évidence je n'ai pas souhaité centrer mon élection sur ce point. Il est clair que dans les années à venir les femmes occuperont de plus en plus de postes au sein des instances de notre Ordre et je m'en réjouis, car il est naturel que les instances représentatives soient à l'image de ceux qu'elles représentent.

C'est un enjeu fondamental pour notre profession que d'apporter des améliorations au quotidien professionnel de centaines d'avocates car nous connaissons actuellement une véritable hémorragie puisque trop de jeunes, et notamment de femmes, quittent la profession.

J'entends agir sur ces différentes questions, sachant que les attentes dans ce domaine sont à la fois justifiées et nombreuses. Les pistes de travail et de réflexion seront diverses, les améliorations pouvant concerner à la fois les conditions de travail (par exemple en démocratisant le télétravail) ou les acteurs extérieurs (simplifier les démarches auprès des services compétents par exemple au cours du congé maternité).

Mais je voudrai que chaque avocat, homme ou femme, prenne la mesure du caractère entrepreneurial de cette profession. C'est ce qui fait notre force.

Lexbase : "Dauphine" du Bâtonnier Castelain, quelle va être votre place durant sa dernière année de mandat ?

Christiane Féral-Schuhl : Le Dauphin est à sa place quand, dans le respect du rôle et prérogatives du Bâtonnier en exercice, il écoute, analyse, apprend, comprend tout ce qui lui permettra d'assurer la réussite de son Bâtonnat. J'apprends beaucoup auprès du Bâtonnier en exercice, Jean Castelain. Je rencontre tous les acteurs clés et reste à l'écoute de leurs attentes, sans perdre de vue les objectifs que je me suis fixés. L'année 2011 doit me permettre de finaliser la mise en oeuvre de mon programme et de démarrer au 1er janvier 2012 avec des actions concrètes. A cet égard, plusieurs commissions de réflexion actives pendant ma campagne ont été réactivées sous forme de commissions de travail.

Enfin, je crois également que le dauphinat doit rester une période de dialogue récurrent avec les avocats du barreau. J'ai donc pris l'initiative de relayer sur les réseaux sociaux mes rencontres et mes entretiens.

Lexbase : Enfin, pouvez-vous nous rappeler sur quoi portera votre action, dès 2012, dans le cadre de votre mandat ?

Christiane Féral-Schuhl : Le programme que j'ai porté et pour lequel mes confrères m'ont élu sera la ligne de conduite de mon Bâtonnat. Il en est ainsi du grand chantier de la communication électronique qui doit aboutir très vite. De même, la centrale d'achat que j'appelle de mes voeux doit être opérationnelle au plus vite pour répondre aux préoccupations économiques des avocats. J'entends, également, multiplier les actions visant à rapprocher l'Ordre des avocats pour en faire un véritable partenaire au quotidien. Je vise également à mettre en oeuvre des dispositifs de solidarité sans accroître les charges financières des cabinets. Je souhaite apporter des solutions pragmatiques à tous les types de structures qui font la diversité et la richesse de notre profession, afin de faire face aux difficultés économiques actuelles et tirer parti des opportunités de demain.

Il y a également un chantier très important et d'actualité : la défense des libertés... de toutes les libertés. Sur ce dernier chapitre, je voudrais mettre encore plus en lumière le rôle du barreau de Paris : l'une des premières places financières et de droit au monde et le premier barreau vers lequel on se tourne lorsqu'il y a violation des droits fondamentaux dans le monde.

Anne-Laure Blouet Patin, Directrice de la rédaction

Copyright LEXBASE